OPÉRATION DE RÉNOVATION DES FAÇADES

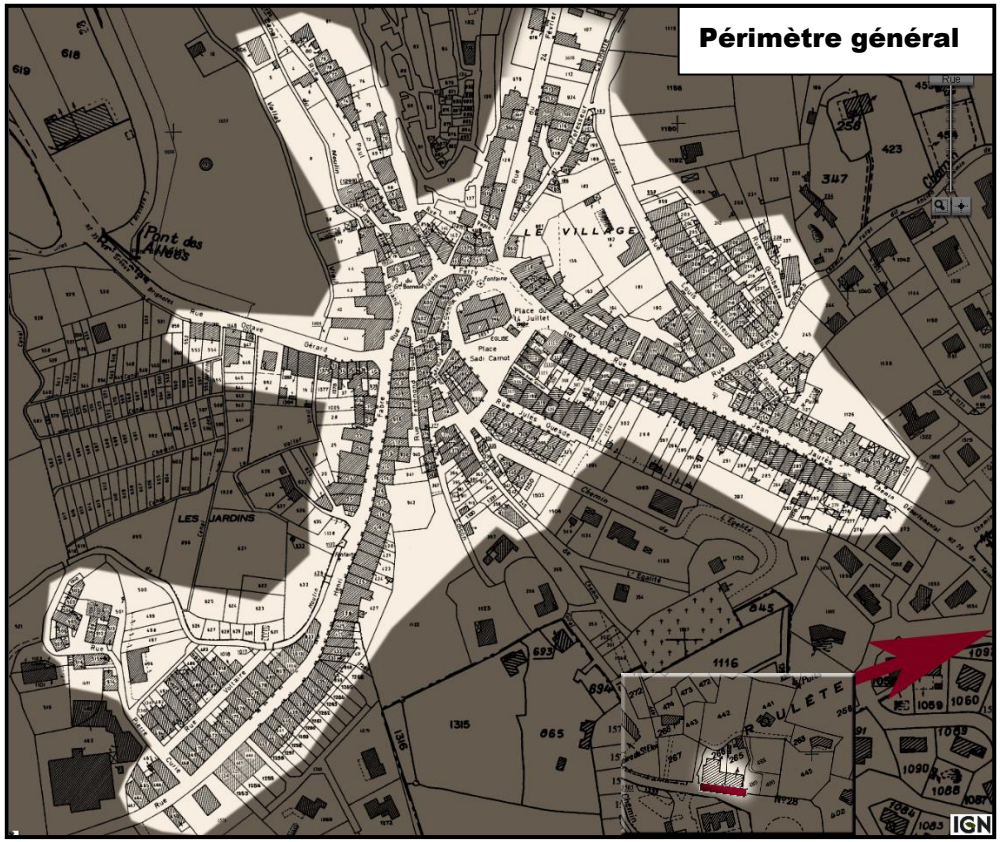

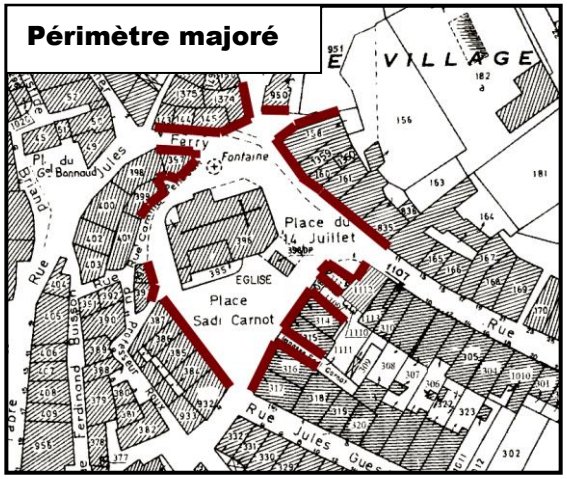

Pourquoi ?

- Pour réaliser la mise en valeur des rues du village de BRAS par l'aide au ravalement des façades
- Pour soutenir l'activité locale du bâtiment.

Comment ?

Inciter et aider les propriétaires à réhabiliter leur façade et leur logement en proposant gratuitement :

- des conseils techniques adaptés à leur immeuble,
- des conseils dans la recherche de financements,
- des subventions, allouées par la Mairie de BRAS.

Façade	Taux général	Taux majoré	Plafonds de travaux	Plafond de subvention
Ravalement léger Ravalement lourd	30 % 30 %	40 % 40 %	45 €/ m² 90 €/ m²	1 500 €/façade 2 500 €/façade 3 750 €/immeuble
Travaux complémentaires	**Taux**		**Plafond de subvention**	
Volets	50%		150 €/volet	
Fenêtres	50%		150 €/fenêtre	
Porte de garage	50%		500 €	
Descente eaux usées	50%		750 €	
Intérêt architectural	50%		750 €	
Devanture	50%		2 500 €	

<u>Nota</u> : Des aides financières complémentaires de la communauté d''agglomération, de l'Etat avec l'ANAH, du Conseil Départemental et de certaines caisses de retraite existent pour réaliser des travaux d'amélioration dans l'habitat ancien. Ces renseignements sont disponibles auprès de SOLIHA (ex PACT du VAR).tel 04.94.22.65.85

Où ?

Sont concernés par la <u>subvention municipale</u>, les immeubles anciens compris dans les périmètres d'opération (voir ci-contre).

Avec l'aide de qui ?

Cette opération est conduite par la Ville, avec le concours des partenaires suivants :

- le service de l'urbanisme de la ville de BRAS,
- SOLIHA Var, pour la mission de conseil et d'assistance technique, pour la recherche de financements.

Procédure

- Renseignements auprès de la Mairie ou de SOLIHA Var
- Consultation, sur rendez-vous, de l'architecte de SOLIHA Var, M. LELAIDIER Laurent, afin d'établir les recommandations techniques et de choisir l'ensemble des couleurs nécessaires au ravalement.

  Tél. 04 94 22 65 85 ou 06.46.45.11.15
- Etablissement des devis d'entreprise, conformes à la fiche de recommandations.
- Dépôt de la Déclaration Préalable au service de l'Urbanisme.
- Réservation de la subvention communale sur présentation des devis d'entreprise
- Versement de la subvention communale sur présentation des factures d'entreprise acquittées et après la vérification des travaux réalisée par l'architecte de SOLIHA Var.

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
VAR
Maison de l'Habitat - Immeuble Les Cyclades - 1766 Chemin de la Planquette - 83130 LA GARDE - 04 94 22 65 85
SOLIHA est issu de la fusion des Mouvement PACT et HABITAT & DÉVELOPPEMENT

Commune de BRAS

OPÉRATION FAÇADES

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT